

Trois anciens du cabinet Lacourte Raquin Tatar créent Arc Paris Avocats

Publié le 04/10/2017 à 18:25



Nicolas Riquelme, Benoît Salles et Paul Canton annoncent la création de leur cabinet d'avocats d'affaires indépendant, Arc Paris Avocats. © D.R.

Nicolas Riquelme, Benoît Salles et Paul Canton annoncent la création de leur cabinet d'avocats d'affaires indépendant, Arc Paris Avocats, focalisé sur les opérations immobilières, la fiscalité et le droit des sociétés. Ces trois anciens du cabinet Lacourte Raquin Tatar ont souhaité constituer une équipe resserrée autour de trois fondamentaux : expertise sur-mesure, réactivité et flexibilité.

« S'appuyant sur les liens très forts créés au fil des années avec les professionnels du secteur immobilier et sur leur connaissance du marché, ils souhaitent mettre leurs expertises complémentaires et leur expérience de la structuration et du développement d'opérations immobilières à disposition de leurs clients » précise un communiqué.

« La culture de l'immobilier dans laquelle nous avons évolué au cours de nos précédentes expériences constitue le ciment de notre association. Nous partageons également les mêmes valeurs en termes de gestion des dossiers, avec pour souci premier d'abord les problématiques juridiques et fiscales de nos clients au regard de leurs enjeux opérationnels » explique Paul Canton, responsable de l'activité immobilière du cabinet Arc Paris Avocats.

Installés au 20, avenue de Wagram (Paris 8e) depuis le 1er septembre 2017, les trois associés envisagent une croissance rapide avec l'arrivée d'un nouvel associé et de collaborateurs avant leur premier anniversaire.